

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS**

**DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES**

Sous direction des ressources humaines de la magistrature

Département du statut, de la déontologie  
et des affaires générales – A3

Section du recrutement, de la formation

et des affaires générales – S2

N° téléphone : 01.44.77.71.75

N° télécopie : 01.44.77.22.11

Mèl : s2.dsj-a3@justice.gouv.fr

PARIS, LE 22 SEPTEMBRE 2010

Circulaire  Note

*Date d'application : immédiate*

**LE MINISTRE D'ETAT**

**GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES**

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation

Monsieur le procureur général près la dite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel  
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours  
(Métropole et Outre-Mer)

Messieurs les présidents des tribunaux supérieurs d'appel  
Messieurs les procureurs de la République près lesdits tribunaux

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature  
Madame la directrice de l'Ecole nationale des greffes

*POUR ATTRIBUTION*

Note N° : SJ.10.295.A3/22.09.10

Référence de classement : A3\_recrutement\_concours/examineurs/note 2010 examineurs langue.doc

Mots clés : ENM – examineurs spécialisés adjoints - langue

Titre détaillé : nomination des examineurs spécialisés adjoints(épreuves de langues)

Texte(s) source(s) : décret 72-355 du 4 mai 1972 modifié articles 18, 31, 32-5 et36

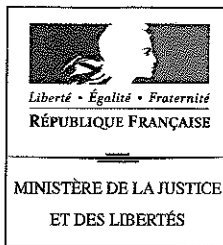
Texte(s) abrogé(s) :

Publication : BO  JO   
INTERNET  et  
INTRANET  temporaire jusqu'au 31 mars 2011

**MODALITES DE DIFFUSION**

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite et 1 annexe



DIRECTION  
DES SERVICES JUDICIAIRES

SOUS-DIRECTION  
DES RESSOURCES HUMAINES DE LA MAGISTRATURE

DÉPARTEMENT DU STATUT, DE LA DÉONTOLOGIE  
ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES - A3 -

Section du recrutement, de la formation  
et des affaires générales - S2 -

Paris, le 22 SEP. 2010

Le ministre d'Etat  
garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation  
Monsieur le procureur général près la dite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel  
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours  
(Métropole et Outre-Mer)

Messieurs les présidents des tribunaux supérieurs d'appel  
Messieurs les procureurs de la République près lesdits tribunaux

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature  
Madame la directrice de l'Ecole nationale des greffes

Objet : concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature  
Examineurs spécialisés adjoints (épreuves de langues)

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie de l'arrêté du 17 septembre 2010 portant nomination des examinateurs spécialisés adjoints au jury des concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature (épreuves langues).

La directrice des services judiciaires,



Véronique MALBEC

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice et des libertés

## ARRÊTÉ

### portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints au jury des concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature (épreuves de langues)

**La ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés**

Vu le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 modifié, relatif à l'Ecole nationale de la magistrature, et notamment ses articles 18, 31, 32-5 et 36 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2009 portant nomination du président et membres du jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature pour la session 2010 ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés examinateurs spécialisés adjoints au jury des concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature pour la deuxième épreuve d'admission (langue vivante) et pour l'épreuve facultative de langue :

M.	Ayaal HERDAM	professeur d'allemand
Melle	Frauke HUMMEL	professeur d'allemand
M.	Manfred KOWALLIK	professeur d'allemand

Mme	Nicole BENECH-ROWLEY	professeur d'anglais
M.	Jean-Jacques BERNAULTE	professeur d'anglais
Mme	Anne-Laure COLLINET	professeur d'anglais
M.	Jean-Christophe COQUILHAT	professeur d'anglais
Mme	Yannik DALMON	professeur d'anglais
Mme	Cate EVANS	professeur d'anglais
Mme	Lesley GRAHAM	professeur d'anglais
Mme	Jennifer HENRY	professeur d'anglais
Mme	Sylvie PUYAUBERT	professeur d'anglais
M.	John RASKAUSKAS	professeur d'anglais
M.	David SMALLWOOD	professeur d'anglais

M.	Paul DOS SANTOS	professeur d'espagnol
M.	Pierre DUHAR	professeur d'espagnol
Mme	Solange HANNA	professeur d'espagnol
M.	Pierre-Philippe LE LANN	professeur d'espagnol

Mme	Sandrine DE NARDI	professeur d'italien
Mme	Laura MAGGINI CAMPAN	professeur d'italien

### Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait à Paris, le 17 septembre 2010

La ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés  
par délégation, la directrice des services judiciaires

  
**Véronique MALBEC** ,